L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 1er AVRIL 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune Belge, muni de cinq certificats du gouvernement belge demande une place de garçon boucher en ville. S'adresser à J. MARÉCHAL, Lafayette, Lne. 20mars—1sem

Une dame très connue, ayant eu plusieurs années d'expérience dans le professorat s'offre à donner des leçons d'Anglais et de Français, soit à domicile ou dans une école. S'adresser au No 171 rue Quartier. 19 mars 10t

A VENDRE

A VENDRE ou à louer, pour cause de départ, (avec ou sans meubles) la belle résidence No 181 rue des Remparts, près Ste Anne, côté nord. S'adresser sur les lieux. 19 mars—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry St-Paul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 628—Division E—Attendu que Amanda E. Fuchen Veuve de Henry St Paul, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry St Paul, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession de Rachel R. Goldsmith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20 170—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession d'Armand Tournon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 5[illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Armand Tournon administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession de Mme Catherine Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 4[illegible]—Division D—Attendu que Robert J. Douglas a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Catherine Cain décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession de George I. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 261—Division [illegible]—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George I. Smith décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier
31 mars—31—5 9 avril

Succession de Caroline Frisch, femme décédée de Léon Ackermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20 262—Division A—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Caroline Frisch femme décédée de Léon Ackermann décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
31mars—31—5 9 avril.

Succession de Julie Bonaventure, épouse de [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11 791—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Degruy, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 5

Succession de Cornelius Mahoney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 2[illegible]—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 mars—29—2 7 avril

Succession de John Reilley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 mars—29—2 7 avril.

Succession de Mme Theresa Starr née Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Lanet administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5.

Succession de M. J. Nugent, Mary McD. Nugent et Vincent N. Nugent

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 [illegible]—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Hilary M. Nugent, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5.

Succession de Balthazar Bensel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 589—Division D—Attendu que Mme Maria Bensel épouse de Conrad Welch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Balthazar Bensel décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 5[illegible]—Division C—Attendu que Isaac Pierre Wiltz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calvin Porter décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mars—25 30—3avril

Succession de Barthelemy Latapie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 513—Division C—Attendu que Joseph Augustin Keller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Barthelemy Latapie décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
23mars—23 27—avril 1er

Succession de John H. Webb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 616—Division A—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Webb, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 mars—30—avril 5 8

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER ET HOMES—Il sera vendu à l'encan pour du comptant à la Bourse d'Encan Arcade, à 2 heures p. m., SAMEDI, 31 avril 1887, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District dans l'affaire No 339 de la succession de H. M. et L. M. Hyams, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre se trouvant dans chacune des paroisses St Martin et Iberville, dans cet Etat.

1° Sections 67 et 68 et une portion de la section 29 township 10 range 10 east dans la paroisse Iberville en cet Etat.

2° La section fractionnelle des sections ci-dessus mentionnées dans la paroisse St Martin, en cet Etat.

Les actes de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais des acquéreurs.
31 mars—21—avril 9 16 23 30

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Michel Tortorich vs ses Créanciers, No 20,588—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Michel Tortorich soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Duvigneaud, esq., notaire, en cette ville, le SAMEDI, 9ème jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 mars 1887.
(Signé): ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—Rudolph Schmutz vs. ses créanciers—No 20,396 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Schmutz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, à son bureau, 94 rue du Camp, Mardi, le 12me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourrient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que D. B. N. Chaffe, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
11 mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Oberle vs. ses créanciers—No 20,323 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberle soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Zacharie Spearing, notaire en cette ville le SAMEDI, 2me jour d'Avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr Jr., Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Geier Bros. vs leurs créanciers—No 20,582—Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire de la raison sociale de Geier Brothers composée de Joseph Geier et Jacob Geier Jr. de cette ville soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq. notaire en cette ville, SAMEDI le 9ème jour d'avril 1887, à — heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Dans Dowling Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20,323, division C — Ordre de Cour — Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson composée de John D. Britton résidant en cette ville, et John R. Mayson résident de l'Etat du Mississippi soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le LUNDI 4me jour d'avril 1887 à 11 heures a. m. pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans 25 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible] vs leurs créanciers—No 20,394 Division [illegible]—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires [illegible] soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville LUNDI le 11me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M. dans le but de [illegible] et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des pétitionnaires soient suspendues et que Joseph P. Hornor Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—3f en 30 jrs

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Henry Weber vs P O Peyroux.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 12 474—[illegible] MARDI 12 avril 1887 [illegible]
Conditions—Comptant sur les lieux.
[illegible]

Thos McIntyre vs Mme G. D. Armstrong.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No [illegible]—[illegible] VENDREDI 8 avril 1887 [illegible]
J. O. LANDRY,
Constable de la 4eme Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 mars—30 5 avril

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 18ème jour de mars 1887 [illegible] Mme Margaretta Law [illegible] Thaddeus D. Van Horn [illegible] Mme Margaretta Law, son épouse, la somme de [illegible]
Jugement rendu le 18 mars 1887.
Jugement signé le 24 mars 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-cinquième jour de mars, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt-sept.
(Sceau) M. A. McDONNELL, Député Greffier.
27mars—avril 2 9 16 27.

VENTE DE CONSTABLE.

Mme John Bois, (transférée) vs W. J. McCall.

QUATRIEME COUR DE CITÉ—No 913—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Chas. [illegible] Ogden juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, SAMEDI 16 avril 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite ou autant de celle-ci qui pourra satisfaire ledit writ, à savoir—

Trois certains lots de terre dans l'îlet No 129 borné par les rues Dryades, Washington, Quatrième et Bacchus ou Baronne ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant; les dits lots sont désignés comme les lots Nos 6, 7 et 8 sur un plan dressé par Mondelli & Reynolds en février 1847 et déposé dans le bureau de L. R. Kenny, anciennement notaire et mesure chacun 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 12[illegible] pieds entre lignes parallèles et se touchant.

Acquis par le défendeur par jugement dans l'affaire No 14 007 Cour Civile de District et intitulé Wm. John McCall vs M. J. Savage; et mise en possession d'après un écrit entre les mains du shérif civil paroisse d'Orléans, daté 15 janvier 1887.
Conditions—Comptant.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
16 mars—16 31—16 avril

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 15ème jour de février 1887, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci après conçue dans ces termes suivants:

Mme Mary E. R. McLeod vs Jacques Levy.—No 19,971, Division C.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui; Bernard Fitch, Esq. pour la plaignante, le défendeur absent étant absent et non représenté. Et, après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, et pour les raisons oralement assignées la cour considérant la loi et l'évidence pour la plaignante.

Il est ordonné adjugé et décrété que le jugement en faveur de la dite plaignante Mary E. R. McLeod et contre le dit défendeur Jacques M. Levy, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant maintenant entre eux.

Il est de plus ordonné que la dite plaignante ait et assume l'administration de sa propriété paraphernale et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 15 février 1887.
Jugement signé le 21 février 1887.
(Signé): F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt unième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30j

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

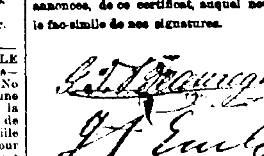

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE D.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet,

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. de	50,000..	50,000
1	Lot de...	20,000..	20,000
2	Lots de...	10,000..	20,000
4	Lots de...	5,000..	20,000
20	Lots de...	1,000..	20,000
50	Lots de...	500..	25,000
100	Lots de...	300..	30,000
200	Lots de...	200..	40,000
500	Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	.. ..	200..	20,000
100	.. ..	100..	10,000
1000	.. ..	50..	50,000
2,179	Lots s'élevant à.......		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, coffre fort, actions, comptes ouverts.

A. J. Ward's Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 19,209—En vertu d'un ordre de vente, daté 30 mars, 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, ci-après désignés, le MARDI, 12 avril, 1887, à 1 heure p. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Sur les lieux, 285 Sud Remparts.

1° Un lot de meubles de bureau, etc., y compris un coffre fort.

2° 2 actions du fonds capital du Mechanic's, Dealers & Lumbermen's Exchange.

2 actions du Central American & South American Commercial Exchange.

4 actions du World's Industrial & Cotton Centennial Exposition.

3° Un lot de comptes ouverts tel que l'accuse une liste catégorique comprenant une réclamation contre Henry Kulp, actuellement en procès No— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1 avril—1,5,9,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison de valeur, vaisselle, etc.

Mary A. Roberts vs. T. S. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 18,791 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus; je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 12 avril 1887, à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Chartres et Royale:

Un fort lot de meubles de maison de valeur, effets mobiliers, etc., incluant un magnifique et riche service en porcelaine de Chine, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 avril—1,5,9,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas H. Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,367.—En vertu d'un ordre de vente daté le 22 mars 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 12 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

4 billets à ordre: 1 traite; 3 reçus et les valeurs suivantes:

1000 actions du Union Consolidated Mining Co., du Tennessee.

10 actions du University Publishing Co.

1000 actions Ormus Gold and Silver Mining Co.

110 actions du N. O. Texas & Colorado R. R. Co.

Toute la propriété ci dessus peut être examinée maintenant à mon bureau.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—avril 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 315 "Trucks."

Simon Chapsky vs B. C. Wheeler & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 18 163—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après designés le SAMEDI, 9 avril 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A l'entrepôt Lafayette au coin des rues Magazine et Lafayette.

315 "Trucks."

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mars—29—avril 2 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le deuxième district — No 187 rue Canal entre Tonti et Rocheblave.

James Lewis vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 428—En vertu d'un ordre de vente daté 24 mars 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI 26 avril 1887, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désigné par le numéro 5, de l'îlet No 98 contenant et mesurant d'après un plan de C. A. Hedin [illegible] 25 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Acquis de Francis [illegible] Rowan [illegible] par acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 11 février 1873.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans après la date portant un intérêt de huit pour cent par an avec les clauses usuelles garanti par privilège de vendeur et hypothèque etc.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25mars—avril 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation [illegible] dans la paroisse St Bernard.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11 642—En vertu de deux ordres de vente respectivement 21 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville le MARDI 5 avril 1887, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St Bernard, Terre aux Bœufs en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre aux Bœufs la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yscloskey et Biloxi; qui contient à ce jour dans les Borgne et mesurant dix sept cents arpents de superficie et est bornée sur le côté nord par les terres publiques le lac Borgne et Proctorsville et sur le côté est par des terres publiques et les terres enregistrées au nom de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires etc. qui se trouvent et qui appartiennent sur les lieux.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 subsoils, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 batarce, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur le prix venant pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le prix d'annonces, les frais du shérif, du gardien, etc., se montant à environ cinq cents (500) piastres, et de plus, les taxes d'Etat de paroisse et de municipalité sur la dite propriété se montant à environ trois cents piastres ($300).
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mars—18 25 avl 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de comptes à recevoir.

Geier Bros. vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 20,382.—En vertu d'un ordre de vente, daté 25 mars 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à 12 M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir, conformément à une liste déposée à mon bureau.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et Syndic Provisoire dans l'affaire ci-dessus.
27 mars—27,28 29,30 31—avril 1,2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Anna Potthast, veuve de Bernard H. Finspoller, exécutrice testamentaire et tutrice naturelle, vs Jason Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,157—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro 229 sur le nouveau plan, borné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milan. Le dit lot est désigné par le numéro 4 et mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Les titres sont enregistrés au bureau de transferts, livre 116, folio 497.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, le 25 août 1882.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31—7 14 21 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Finn.

Mulets, wagons, jument, charrette, vieux chiffons, vieux fer, vieux cuivre, etc.

Par ordre de Cour pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet, — LUNDI, 11 avril 1887, à 11 heures a. m., au local coin des rues Bienville et Rendon, dans le Deuxième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "C," en date du 29 mars 1887, Dossier No 20,516, pour le compte de la succession de Lawrence Finn, décédé, à l'encan il sera vendu—

Deux mulets, une jument, wagons, charrette, vieux fer, vieux cuivre, chiffons et autres effets mobiliers conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant.
30mars—30—3,9 avril à la vente.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés améliorées de valeur situées dans la partie centrale des affaires de la ville sur deux terrains rue des Magasins et un terrain rue Girod, dans l'îlet borné par les dites deux rues, et des rues Camp et Lafayette

Schofield Goodman & Fils vs Succession de B. J. West et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Magasins, Girod, Camp et Lafayette, dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, un des dits lots mesurant vingt-cinq pieds de face à la dite rue Girod sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, et les autres deux lots mesurant chaque vingt et un pieds de face à la dite rue des Magasins sur cent soixante et onze pieds de profondeur, mesure américaine, plus ou moins.

Etant la même propriété que feu B. J. West a acquis par un achat de Mme Catherine Norton, veuve de Samuel Nessley, d'après un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, le 3 avril 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un billet à ordre.

Keiffer Bros vs. J. M. Little.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19 264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, SAMEDI 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain billet à recevoir pour la somme de cinq cent trente-sept dollars ($537) tiré par F. Aden, à l'ordre de J. P. Aden Jr., et transféré par endossement par ledit J. P. Aden Jr. à J. M. Little et endossé par ledit J. M. Little, daté à la station Halpin, Miss., le 28 de septembre 1886 et fait payable le premier jour de janvier 1887, à la station Halpin, Miss.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mars—29—avril 2 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

D. Negrotto, Jr., vs. Christ. Nungesser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,137—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues St Denis, Washington, Sixième et St Patrick désigné comme l'îlet No 283, la dite portion de terre étant la plus grande partie du lot original numéro trente et un dans l'îlet le plus près de la rue Washington, la dite portion de terre ou lot numéro trente et un mesure vingt sept pieds six pouces de face à la rue St. Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds acquis par le défendeur de Orloff Lake par acte passé pardevant Joseph H. Spearing, notaire, le 12 janvier 1886.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9mars—9 16,23 30—3 1,5,6,7,e,9avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur près du marché St Bernard.

Succession de Mme Barbara Crespo—No 18 5[illegible]—Division D.

Mme Mary Laskey tutrice vs Succession Antoine Crespin. (On annexant—No 19 457—Division E.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté 3 mars 1887 dans l'affaire No 18 5[illegible] ci-dessus mentionnée, et en vertu d'un ordre rendu le 1er février 1887 et signé le 14 février 1887 dans l'affaire No 19 457 ci-dessus mentionnée, tous deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 16 avril 1887, à midi de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Deux certaines portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situées dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Bernard, Robertson, Laharpe et Claiborne, désignées par les lettres A et B sur un plan du dit arpenteur Arthur de Armas, député voyer de la ville, daté 1887 et déposé au bureau de la[illegible] mesurant au pied américain, conformément au dit plan comme à savoir:

La portion de terre A, formant le coin de St Bernard et Claiborne, la dite portion mesurant soixante quatre pieds de face à la rue St Bernard, et de face à la rue St Bernard soixante douze pieds trois pouces et cinq lignes au côté de la ligne de la dite portion désignée par la lettre B sur le plan, et vingt six pieds trois pouces et sept lignes dans le fond.

La portion de terre B touche à la portion A, sur trente quatre trois pieds au rue St Bernard [illegible] soixante douze pieds trois pouces et sept lignes sur la rue Claiborne [illegible] de la ligne du fond de la portion de terre A [illegible].

Les quatre portions de terre sont composées de trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par J. A. D'Hemecourt, voyer, en date du 22 juin 1875, déposé pour référence au bureau du shérif civil.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste du prix d'adjudication à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et garanti par privilège et hypothèque et toutes les clauses usuelles.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15mars—15 22 29 avril 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Lehman & Co., vs Bernard S. Forcheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19 00[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq trente deuxièmes (5/32) de trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent situés dans le 4ème district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak ou Constance, Philippe et Première désignés comme lots A et B, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 1er mai 1851, et déposé comme plan No 5 dans les archives de William Monaghan anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H sur un plan dressé par F. Z. Rothbass, en date du dix huitième jour de mars 1856, et déposé dans les archives de J. F. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 11. Les dits lots A et B se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot H, mesure 36 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Philippe sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9,16,23,30—2 av.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains de choix pour bâtir dans le troisième district.

Coin des rues Laharpe, Miro et Tonti.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade. Il sera vendu à l'encan:

Six terrains de choix pour bâtir situés dans l'îlet borné par les rues Columbus, Laharpe, Miro et Tonti, désignés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Les lots 9 et 10 forment le coin des rues Miro et Laharpe, mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Miro sur 117 pieds de profondeur et face à la rue Laharpe. Les lots 11 et 12 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Laharpe sur 126 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 13 et 14 forment le coin des rues Tonti et Laharpe, mesurant chaque 31 pieds 7 pouces de face à la rue Tonti sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Laharpe. Le terrain est élevé et le voisinage s'améliore rapidement. Les dits terrains se trouvent à deux îlets de la ligne des chars urbains de la rue Esplanade.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la portion à crédit à un et deux ans, pour lieu du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles, les taxes de 1887 seront payées par les acquéreurs qui déposeront 10 pour cent comptant du prix de vente au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix Dreyfous, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mars—à date

Propriété de valeur

Près de l'Hôtel de Monnaie des Etats-Unis et du Marché Français.

Deux bâtisses et magasins en briques à deux étages, avec un grand terrain sur le côté,

Situés rue du Quartier, entre Vieille-Levée et Chartres.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan, du consentement des parties—

Les bâtisses en briques à deux étages, désignées par les Nos 32 et 34 rue du Quartier, dans l'îlet borné par les rues du Quartier, Hôpital, Chartres, Vieille Levée ou Decatur. Le terrain mesure environ 46 pieds de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 160 pieds plus ou moins. Etant à proximité du Marché Français, de l'Hôtel de la Monnaie et de la levée, elles sont très convenables soit pour affaires soit pour résidences. La propriété rapporte un revenu de $65 par mois, soit $800 par an, sans bail. Elle est contiguë à la propriété du St. Aloysius Commercial College.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de un et deux ans, en billets spécialement garantis, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, ainsi que toutes les autres clauses ordinaires.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 20,26 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Buggies, Wagons à ressorts, Coffre-fort, Charrettes à bière, Barils vides, etc., etc.—Succession de Herman F. Starcken, No. 19,9[illegible], Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—MARDI, 5 avril 1887, il sera vendu à l'enchère publique, à 11 heures du matin, au coin des rues Conti et Marais et au No. 108 de la rue des Marais, en vertu d'un décret de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté du 22 mars 1887, pour le compte de ladite succession:

Un lot d'effets mobiliers se composant en partie de ceux ci-dessus mentionnés selon un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.
25mars—au 5 avril

Résidence en briques à trois étages pour famille,

Coin des rues Hôpital et Chartres, en face de l'église Ste-Marie.

V. Viosca et al. vs. Corinne Viosca et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,[illegible]3.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 23 février 1887 et signé le 1er mars 1887 par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite et après à savoir

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Ursulines, désigné par la lettre F, sur un plan dressé par A. de Armas, sous voyer de la ville, le 10 octobre 1880, et annexé à un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 25 juin, 1881. Le dit lot forme le coin des rues Chartres et Hôpital, et mesure 24 pieds de face à la rue Chartres, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Hôpital, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages pour famille contenant, au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée du côté de la rue de Chartres et de la rue Hôpital, de grands salons avec arches et une salle à manger spacieuse, au second étage trois chambres à coucher, un cabinet spacieux et deux lieux d'aisance; la même distribution au troisième.

Aussi une cuisine en briques à deux étages, toit en ardoise qui y est attachée, ayant en tout six chambres, chambre à charbon, lieux d'aisance, etc., et un beau balcon en fer faisant le tour de la bâtisse principale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur divisée en paiements égaux, en billets pour satisfaire la part des vendeurs portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement les dits billets seront garantis par privilège et hypothèque du vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transférer la police d'assurance au détenteur des billets.

L'acte de vente renfermera la clause de non-aliénation et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès et de vente pour forcer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement au dessus du prix d'adjudication, des taxes d'Etat et de ville de 1887, et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix de vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles T. Soniat notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19,26—avril 2 9 16 23

Propriété

RUE DAUPHINE,

Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Lahring.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20 0[illegible]

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau 46 rue Royale SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Montegut, Craps et Clouet, mesurant en mesure française 30 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison à deux corps de logis construite en ardoise comme il est connu sous le No 1[illegible] rue Dauphine, ayant 4 chambres, balcons dans le fond, attenantes à la maison ayant 2 chambres, cuve, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur; le reste en un crédit de 1 et 2 ans avec billets d'acquéreur daté du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles, et une portion de vente l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 qui seront transférées à la faveur des billets. L'acquéreur devra assurer les améliorations et fera un dépôt à l'encanteur de 10 pour cent au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.
5mars—5 12 19 26 av 2 9

Propriété rue Mandeville.

Succession de M et Mme J. B. Laine

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau 46 rue Royale, SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mars 1887 pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Morales et Urquhart, mesurant 40 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 120 pieds [illegible] pour une partie seulement et de 120 pieds faisant une partie du lot désigné par le numéro 10 sur le plan original du faubourg Marigny.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Arcade Ducatel, notaire aux frais de l'acquéreur.
6mars—5 12 19 26—avril 2 9

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Offre rare en vente de propriétés immobilières de choix.

Cette excellente propriété est située à un coin avantageux et des plus beaux de la ville, entre [illegible] du Camp et rendant un revenu annuel de $10 050

Sites de choix pour commerce et fabrique près du fleuve, au coin des rues Lafayette et Delta et faisant face à la gare du chemin de fer de Morgan.

Splendide propriété commerciale dans le carré d'îlet borné par les rues Delta, Poydras, Gravier et Front.

Maison de résidence à deux étages, en briques, 187 rue Girod entre les rues Carondelet et Baronne.

La magnifique propriété au coin sud ouest des rues Carondelet et Girod, ayant une façade de plus de 127 pieds rue Carondelet, sur 94 1/2 pieds de façade rue Girod.

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

A l'enchère publique et à des conditions faciles.

La succession de Sarah Hirsch et autres vs Florance Schwabacher et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 20,204.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 12 rue Bourbon — SAMEDI, 16 avril, 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu le 7 mars 1887, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, et d'un décret de la dite cour, en date du 12 mars 1887, amendant le dit jugement et en vertu d'un arrêt de la dite cour daté du 12 mars 1887, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, le 11 mars 1887, pour les mineurs défendeurs dans le procès.

Je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, passages et avantages y appartenant, située dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Julia, Girod, Carondelet et Baronne, la dite portion de terre formant l'angle des rues Carondelet et Girod, et mesurant au pied américain, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 94 pieds, 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et de façade rue Girod.

2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Canal, Camp, Commune et St Charles, désigné comme le terrain numéro 13 sur un plan du dit carré déposé en l'étude de M. De Armas, notaire en cette ville, par acte daté du 3 mai 1820, lequel terrain mesure, au pied français, 91 pieds de façade rue du Camp, 61 pieds, 6 pouces du côté de la rue Commune 33 pieds de façade rue du Canal et 106 pieds du côté de la rue St-Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tout ce qui y appartient et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui en font partie, terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Girod, Baronne, Lafayette (anciennement Hevia) et Carondelet, et mesurant, au pied américain, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Girod, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Quatre terrains situés dans le premier district de cette ville (connu sous le nom de Batture Property) dans le carré No 3 "A" borné par les rues Poydras, Lafayette, Front et Delta, désignés par les Nos. 12, 13, 14 et 15, lesdits terrains mesurant chacun 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rues Delta et Front, sur une profondeur de 125 pieds 4 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent.

5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville, connu sous le nom de Batture Property, dans le carré No 2 "A" borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta, désigné par le No 9, et mesurant 24 pieds 6 pouces 2 lignes de façade rue Delta sur 27 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Front, sur une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 8; aussi 127 pieds 2 pouces 5 lignes sur la limite du côté du terrain No 10.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, ou un an, aussi à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur, portant 6 0/0 par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à maturité, et 8 0/0 par an d'intérêt après, jusqu'à parfait paiement. Garantie par lien du vendeur et privilège sur la propriété. Les actes porteront toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets. La bâtisse devant être assurée et les polices d'assurance transférées. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
13mars—13 20 27 avl. 3 10 16

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur.

Rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux (2) ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", un daté du 14 février 1887, et l'autre, un ordre amendé daté le 18 février 1887, Dossier de la Cour No 19,305, pour le compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur de forme triangulaire, situé dans le Quatrième District dans l'îlet triangulaire borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1, mesurant 164 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Water, sur une profondeur à travers l'îlet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces à l'extrémité de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle. Etant la même propriété acquise par l'entremise de Worzburger, Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.

Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoise** et servant comme résidence pour plusieurs locataires, avec citernes, etc., et rapportant $16 par mois.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en plus de son adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—mars 6 13 20 27 avril 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District.

Succession d'Henry Louis Bordes, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 10 mars 1887, Dossier No 20 239, pour le compte de la succession d'Henry Louis Bordes décédé, à l'encan il sera vendu:

Troisième District.

La part, ou le quarante (onzième) (11/40) indivise des propriétés ci-après décrites, sujettes à l'usufruit légal de Mme veuve Louis Bordes, à savoir.

1 Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et désigné comme lot No 1, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Frenchmen, Villeré et Champs Elysées, et mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces 6 lignes et de face à la rue Urquhart.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 190 rue Marigny.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 54 borné par les rues Claiborne, Prosper, Marigny et Mandeville désignés par les Nos 2 et 3 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout entre lignes parallèles et au pied américain.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 644 rue Claiborne.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent comptant sur les lieux et assumer les taxes de 1887 en sus de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Bibliothèque privée très élégante, contenant [illegible] Shakespeare Byron Scott Moore Encyclopedia Britannica et autres auteurs populaires. Aussi une élégante collection de voyages divers, une collection de plus de 50 ans—Une Bibliothèque élégante et confortable, [illegible] le tout pour être vendu avec des Meubles de chambre à coucher et de salon et effets mobiliers.

Succession de John M. Gould et sa femme.

Sans réserve. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 9 avril 1887, à 10 1/2 h. M., au No [illegible] rue Prytania, entre les rues Antonine et Peniston, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 22 mars 1887, Dossier de la Cour No [illegible] pour compte des successions de John M. Gould et de sa femme Lucinda H. Rhodes tous deux décédés, il sera vendu à l'encan—

Une collection de ouvrages de valeur et autres livres divers, [illegible] reliés et en parfait état, [illegible] une bibliothèque élégante, qui sera vendue avec, aussi meubles de chambre à coucher, salon etc., le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

N. B.—La bibliothèque peut être inspectée quand on le voudra, en obtenant une carte de l'encanteur.
20mars—25 26 27 avril 2 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE.

Coin Constance et de l'Avenue Peters.

Succession de Mme Louisa Bacon, femme décédée de Wm. Cannon

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 4 mars 1887, Dossier No [illegible], dans l'affaire de la succession de Mme Louisa Bacon, femme prédécédée de Wm Cannon, [illegible] et pour l'héritage de William Cannon il sera vendu à l'encan—

Le joli cottage en bois, formant le coin sud-ouest de l'Avenue Peters et de la rue Constance [illegible] de face à la rue Constance, Sixième District, ayant 6 chambres, un hangar, deux cuisines et 2 citernes, en bon état et rapportant environ $15 ou $20 par mois.

Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur l'Avenue Peters de 120 pieds, entre lignes parallèles mesure américaine, conformément à un plan à l'endroit de la vente.

La propriété se trouve entre une double ligne de chars et est véritablement une charmante petite maison.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en plus de l'adjudication. Acte de vente pardevant Paul Renan, esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mars—6 13 20 27 avril 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin de rue de choix convenable pour un commerçant.

Le cottage en bois couvert en ardoises No 338 rue Bienville et la maison de résidence et magasin.

Karl Kuhn, syndic vs. Mlle Pauline Jené.

Dossier de Cour No 19,337.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 9me jour du mois de mars 1887 et signé le 14 mars 1887. Dossier No 19 337 dans l'affaire de Karl Kuhn, syndic vs. Mlle Pauline Jené à l'enchère publique il sera vendu—

Un morceau de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Roman et Prieur désigné par la lettre "B" et mesurant 47 pieds 4 pouces de façade rue Bienville, sur une profondeur et façade rue Roman de 85 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles et forme l'angle des rues Bienville et Roman, tel qu'il indique un plan de Williams et Patton, architectes et voyers, plan que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent un cottage en bois recouvert en ardoises portant le No 338 rue Bienville. Il y a un grand magasin et quatre autres pièces, citerne, etc. Le revenu est de $30 par mois.

Conditions—Comptant en passant les titres. Un dépôt de 10 0/0 en argent sera exigé sur les lieux de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en outre de son enchère.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 27—avril 3 10,17,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence, Ecuries, Meubles, Charrettes, Chevaux, Barouche, Harnais et Effets mobiliers.

Deux lots de terre,

Coin des rues Jersey et Soniat.

Succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés.

Conditions faciles — A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—VENDREDI, 15 avril 1887 à midi au local coin des rues Jersey et Soniat, Sixième District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" daté le 8 mars 1887 Dossier de la Cour, No 20 024, pour le compte de la succession de John Muller et Annie Maria Werling sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan.

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, aussi deux chevaux, deux charrettes, barouches, harnais, bannière, etc., conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Et le Samedi, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, et conformément au même ordre et dessus mentionné. Il sera vendu:

La résidence en bois à deux étages, avec écuries, dépendances, citerne, etc. La maison ayant 4 chambres situées au coin des rues Jersey et Soniat, dans le Sixième District de cette ville, **en deux lots de terre** désignés par les Nos. 7 et 8 qui sont contigus et mesurant No 7, 31 pieds et le No 8, 30 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 110 pieds chacun, et formant le coin des rues Jersey et Soniat (dans l'îlet No 131, borné par les rues Laurel et Dufossat.

Conditions.—Pour propriété foncière, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux, et en plus les taxes de 1887 assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant J. Henry Ferceille, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
18mars—13,20,27—3,10,13,14,15,16 avr

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Eureka Rice Mill.

Nos 128 et 130 rue des Magasins.

Pour être vendu à l'encan aux plus fort enchérisseurs.

J. S. Moore & Co vs Leurs Créanciers.

No. 19 565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI 12 avril 1887 à 11 heures A. M. au local Nos 128 et 130 rue des Magasins entre Lafayette et Girod en vertu d'un ordre de l'honorable cour civile de district pour la paroisse d'Orléans daté le 28 mars 1887 il sera vendu à l'encan au plus fort enchérisseur

Le contenu du Eureka Rice Mill comprenant en partie des machines à vapeur, bouilloires, arbres de couche, poulies, courroies, élévateurs, claies éventails, balances porteuses etc. le tout d'après un inventaire enregistré et en lot à la convenance des acheteurs.

Conditions—Comptant avant livraison.
31 mars—31—avril 9 à la date

Deux charmantes résidences rue North Rampart, entre les rues Dumaine et St Philippe.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 9 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, il sera vendu à l'encan.

Les résidences **à deux étages** Nos 217 et 219 rue North Rampart sur le côté ouest entre les rues Dumaine et St Philippe. Les lots mesurent ensemble 67 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue North Rampart sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les résidences sont séparées, modernes comme modèle et construction, ayant de grandes galeries, corridors, salons spacieux et salle à manger, des chambres à coucher bien aérées et claires, bonnes pour une grande famille.

Trois lignes de chemin de fer rendent l'accès facile aux affaires.

Le voisinage est aussi agréable et désirable que dans n'importe quelle partie de cette avenue délicieuse. Elles sont louées à bail jusqu'au 1er octobre 1887 à raison de $60 par mois pour chaque résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un an ou à un et deux ans en billets portant intérêt de 7 pour cent par an avec lien de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues pendant l'année 1887 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré, Esq. notaire.
20 mars—20 27—avril 2 3 9

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire de Chas. S. Pitcher & Co vs Leurs créanciers.

No 19 369—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

A l'encan.

PAR VINCENT & CO. encanteurs—SAMEDI 9 avril 1887 à 11 heures A. M. au [illegible] en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans Dossier No 19 369 dans l'affaire Chas. S. Pitcher & Co vs leurs créanciers [illegible] le contenu du stock de Marchandises consistant en marchandises de fantaisie, [illegible], marchandises fines, parfumerie, etc., etc.

—Aussi—

Comptoirs, installations, meubles et le droit d'occuper le rez-de-chaussée jusqu'au 30 septembre 1887.
31 mars—31—avril 4 9

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le sixième district.

Jolies résidences et beau terrain, No 378 rue Colisée, près Delachaise.

Un site magnifique, du [illegible] à bâtir, 50 x 130 pieds.

Coin des rues Coliseum et Delachaise.

Dans l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers. A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 22 mars 1887, Dossier No 19 541 l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

Sixième District. Désirable résidence et terrain.

[illegible] Les améliorations consistent en une résidence [illegible] et un corridor [illegible] et le tout [illegible] rue Colisée.

Un site magnifique.

2° Un certain [illegible] ensemble avec toutes [illegible] Colisée et Delachaise [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1887, en plus de l'enchère.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
20mars—27 avril 10 17 23

PAR JAS P. GUINAULT

Meubles et Outils

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—En leur encan, rue [illegible] et Passage de la Bourse—Il sera vendu au comptant VENDREDI, le 1er avril 1887 à 10 heures et demie du matin à son bureau d'encan—

Un lot de meubles et un lot d'outils de menuiserie.

Conditions—Comptant. 1er avril—

VACHES LAITIÈRES.

Succession de Jean Puissegur.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau [illegible] et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 avril 1887, il sera vendu à midi sur l'ancienne habitation [illegible] au Bayou St Jean, au bas du Pont en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1887—

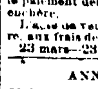

40 vaches laitières plusieurs avec veaux et les autres sur le point de veler

[illegible]

Conditions—Jusqu'à $50, comptant; et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction de la tutrice. 30 mars—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix du Premier District.

La grande bâtisse en briques à trois étages, solidement construite, maison de résidence connue sous le nom de "Lee House", rue Carondelet, entre les rues Lafayette et Poydras; la maison de résidence en briques à trois étages avec mansardes, coin des rues Julie et St-Charles.

Succession de John B. Pittman.

No 1174—Vingtième District Judiciaire. Paroisse Lafourche

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Alfred Paul, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 16 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un décret de l'honorable juge de la Vingtième Cour du District Judiciaire pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 mars 1887 à Thibodeaux Louisiane il sera vendu à l'enchère publique—

1° Un morceau terre, de avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits de passage et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Poydras et Lafayette, désigné par le No 5 sur un plan déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire, lequel terrain mesure 28 pieds 1 pouce de façade rue Carondelet, 28 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur à l'arrière, sur 151 pieds 10 pouces du côté du terrain No 4 et 151 pieds 1 1/2 pouce du côté opposé, le tout plus ou moins, avec l'usage d'une allée en commun (pavée) 20 pieds de largeur et ouvrant rue Lafayette, bâtisse louée jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de $75 par mois.

Les améliorations comprennent la vaste maison de résidence en briques à trois étages, sise au No 123 de la rue Carondelet connue sous le nom de "Lee House".

2° Un morceau de terre dans le Premier District de cette ville ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'angle des rues Julie et St Charles dans le carré d'îlet borné par les rues Camp et St Joseph, mesurant 26 pieds, 5 pouces de façade rue Julie sur une profondeur et façade rue St Charles de 105 pieds, et ayant la même profondeur de l'autre côté. Il est borné à l'arrière par une allée commune aux deux propriétés.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent comprenant la grande maison de résidence en briques à trois étages, avec mansardes, centralement située à l'angle des rues Julie et St Charles, ayant de vastes chambres à coucher bien aérées, salons, salle à manger, parfaitement située comme hôtel ou pension privée de premier ordre. Elle est louée jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de soixante dollars par mois.

Conditions—Comptant. Les propriétés ci-dessus décrites seront vendues sujettes aux baux existants, les acquéreurs devant les prendre. Dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente seront exigés en dépôt. Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant John Bendernagel, notaire.
13mars—13 19 20,26—2,9,16 avril.

G. Léaumont,

Pharmacie homéopathique,

—Au coin des rues—

DAUPHINE ET DUMAINE.

Téléphone No 406. Nlle-Orléans.

3 août—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Vente par Thomas C. Porteous, tuteur légal de la mineure Mary Hall Porteous.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau No. 17 rue Carondelet—VENDREDI, 15 avril 1887, à 11 heures du matin à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine près Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 12 mars 1887 rendu dans l'affaire de Mme George Porteous No 16 [illegible] de la dite Cour il sera vendu—

1° Une certaine portion de terre dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, Tivoli Circle, St Charles et Calliope, mesurant au pied français, 120 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 104 pieds sur la rue Delord.

2° Un lot de terre dans le même îlet, mesurant au pied américain 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle 75 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Delord [illegible] pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté et ouvrant dans le fond une largeur de 42 pieds 7 pouces et 5 lignes.

3° Un lot de terre touchant le lot ci-dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 91 pieds et 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus, 93 pieds et 2 pouces sur la ligne qui le divise du lot ci-dessous et 12 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond.

4° Un lot de terre touchant au lot ci-dessus, mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli circle, 93 pieds et 5 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot ci-dessus, 95 pieds 2 pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne plus 17 pieds et 5 pouces sur une autre ligne et 12 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond—le tout plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits terrains.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré notaire aux frais des acquéreurs.
15mars—15 25 31 avril 15

Cottage No 686 Avenue St-Charles, et 9 terrains à Carrollton.

Vve Clara G. Dorr et als. vs. la mineure Clara G. Dorr.

Vente en partage.

Nos 18 953 et 19 974 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau 17 rue Carondelet, SAMEDI 16 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de [illegible] de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus le 13 décembre 1886 et le 2 mars 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après à savoir.

1° Le cottage à un étage No 686 avenue St Charles dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Pritanée, Cadiz et Jackson étant le lot No 11 mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue St Charles sur 120 pieds de profondeur [illegible]

2° Neuf terrains à Carrollton [illegible] dans l'îlet borné par les rues [illegible] De Armas, Lower Line et Monroe [illegible]

Les lots No 1 à 9 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarty à 150 pieds de profondeur.

[illegible]

Conditions—Pour la propriété de la St Charles un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans [illegible] portant intérêt de 8 pour cent par an [illegible] Les taxes de 1887 et exigibles par [illegible] 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey notaire.
16 mars—16 26—avril 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de choix.

L'angle nord-est des rues Baronne et Gravier.

Succession de Mme Joséphine Lilotte Lehre.

No 20,031 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—[illegible] 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible] il sera vendu à l'encan la propriété ci-après:

[illegible]

Conditions—Un tiers ou davantage comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans [illegible] pour cent par an [illegible]

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17 28—avril 2 9 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux corps de logis.

Nos 570 et 380 [illegible]

Mary Ann Reynolds vs. John Reynolds et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 19 275.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI [illegible] 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un ordre de partage [illegible] dans l'affaire ci-dessus [illegible] du 14 février 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

La résidence en briques à deux étages avec deux corps de logis [illegible] dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] Le lot mesure 47 pieds de face [illegible]

Conditions—Trois septièmes du prix de l'adjudication comptant et le reste des quatre septièmes du dit prix [illegible] payable en billets de l'acquéreur [illegible] et privilège de vendeur sur la propriété spéciale et privilège de vendeur. [illegible] les polices d'assurance transférées aux porteurs des dits billets.

Les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour enforcer le paiement des dits billets en principal et intérêt et le non aliénation dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr., notaire.
1mars—1 12 19 26—2 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Carondelet.

Résidence rue Dauphine, et Coin des rues Bourgogne et Conti.

Succession de Marie Eulalie Emma Dalcour.

No 13,517 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus le 14 mars 1887 et signé le 18 mars 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **La résidence en briques à trois étages,** No 12[illegible] rue Carondelet dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Poydras et Lafayette. Le lot mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Carondelet, 25 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond sur 145 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lafayette et 147 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Poydras coupé au fond par une allée de 15 pieds de large ouvrant sur la rue Lafayette, et dont la place pour une remise, une écurie sont [illegible].

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1887.

2° **La spacieuse résidence à un étage,** Nos 62 et 64 rue Dauphine dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Iberville et Conti. Le terrain mesure 63 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 127 pieds et 2 lignes de profondeur. Il y a en tout environ 14 chambres qui peuvent être divisées en trois corps de logis et qui se louent actuellement $82 par mois.

3° **Cinq portions de terre** avec la rangée de bâtisses qui s'y trouvent dans le Deuxième District dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Iberville, Conti et Dauphine sont désignées comme lots A et B à la lot A mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur et face à la rue Conti et forme le coin des rues Conti et Bourgogne louée à raison de $25 par mois. Les lots B C D mesurent chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Deux des dits lots sont loués à raison de $20 par mois. Le lot E mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Cette propriété forme le coin sud ouest des rues Bourgogne et Conti ayant 131 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur et face à la rue Conti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, la portion à crédit sera divisée en paiements partiels en billets comportant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets garantis par privilège et hypothèque spéciaux du vendeur sur les propriétés vendues, les acquéreurs devront assurer les améliorations pour le montant des billets et transférer les polices d'assurance aux détenteurs de billets, les actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de non aliénation, vente sans estimation, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, etc.

Les acquéreurs assumeront au dessus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville dues 1887, et déposeront avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Charles Rollé notaire.
20mars—20 26—avril 2 9 16 23

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : No 73 [illegible]
NOUVELLE[illegible]
VENDREDI, [illegible]

VAPE[illegible]

COMPAGNIE [illegible]

TRANSAT[illegible]

Entre New-Y[illegible]

LA BRETAGNE [illegible]
LA GASCOGNE [illegible]
LA NORMANDIE [illegible]

Prix du passage [illegible]

LIGNE [illegible]
POUR NEW YORK [illegible]
KNICKERBOCKER [illegible]
LOUISIANA [illegible]

Ligne régulière [illegible]

MANDEVILLE [illegible]

NEW C[illegible]

BATEAU [illegible]

LE STEAMER [illegible]

CHEMINS [illegible]
LOUISVILLE, [illegible]
TEXAS [illegible]

THE NEW-[illegible]
L'Abeille de [illegible]

FEUI[illegible]

CHAPP[illegible]

PIERRE [illegible]